

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Arrêté du 19 janvier 2022

Fixant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-I-1) ouvert au titre de l'année 2022

La ministre de la mer,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié, portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 modifié, portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête

Article 1

Le jury du concours pour le recrutement interne d'administrateurs principaux des affaires maritimes au titre de l'article 7-I-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié est composé ainsi qu'il suit :

Président

- Monsieur SELLIER Guillaume, administrateur général hors classe des affaires maritimes, inspecteur général des affaires maritimes.

Membres

- Monsieur GALY Laurent, professeur général de 2^{ème} classe de l'enseignement maritime, Inspecteur général de l'enseignement maritime,

- Madame BOUSSARD Sabine, professeur agrégé des facultés de droit,
- Monsieur PERRIER Edouard, administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM),
- Monsieur Vincent DENAMUR, Sous-directeur des services maritimes et du contrôle.

Article 2

Est adjoint au jury national en qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur LEMATTRE Olivier, directeur-adjoint des études de l'école nationale supérieure maritime (ENSM).

Article 3

Le directeur des ressources humaines du ministère de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 janvier 2022
La ministre de la mer
Pour la ministre et par délégation

Signé

La cheffe de bureau des recrutements par concours
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE